

**CENTRE DE LA PETITE ENFANCE**

**NOTRE-DAME-DE-GRÂCE**

4875 Kensington

Montréal, Québec

H3X 3S6

Téléphone : 514-484-3352

Télécopieur : 514-484-2482

Courriel : cpecondg@bellnet.ca

|  |
| --- |
| POLITIQUE D’INTÉGRATION DES FAMILLES D’IMMIGRATION RÉCENTE |

Mise à jour février 2016

Table des matières

Introduction…........................................................................................................................ 3

Objectifs Généraux …............................................................................................................ 3

Objectifs spécifiques…………………………………………………………………………………………………………. 3

Valeurs du CPE…………………………………………………………………………………………………………………. 3

Le développement socio-affectif de l’enfant en contexte pluriculturel............................... 4

L’apprentissage du français comme langue seconde .......................................................... 4

Le rôle de chacun des acteurs du CPE…………....................................................................... 5

* Le conseil d’administration
* La direction
* La conseillère pédagogique
* L’éducatrice
* Le parent

Bibliographie ...................................................................................................................... 6

Ressource …........................................................................................................................ 6

**INTRODUCTION**

Le CPE Communautaire Notre-Dame-de-Grâce se veut être un service de garde éducatif favorisant le développement global des enfants. Sa mission est de développer la socialisation et l’intégration de l’enfant dans le groupe. La mission de l’équipe de travail est de faire évoluer l’enfant dans le développement des liens d’attachement en élargissant ses frontières jusqu’au sentiment d’appartenance sociale.

Le CPE s’est aussi donné une série de politiques afin de préciser et concrétiser les pratiques éducatives qu’il privilégie afin de répondre à sa mission. Nous avons adopté le programme

«Jouer, c’est Magique», le programme «Brindami» ainsi que le programme «Vers le Pacifique» afin de mettre en application le développement social des enfants au travers des 5 principes du programme éducatif des CPE, qui sont les suivants :

* Chaque enfant est unique
* Le développement de l’enfant est un processus global et intégré
* L’enfant est le premier agent de son développement
* L’enfant apprend par le jeu
* La collaboration entre le personnel éducateur et les parents est essentielle : Le parent joue un rôle actif au sein du CPE. Il est sollicité pour participer soit au conseil d’administration soit aux différentes rencontres parents / éducateurs.

Le CPE Notre-Dame-de-Grâce oriente ses objectifs vers le développement harmonieux de l’enfant. Le portrait de la clientèle du CPE est très multiculturel depuis plusieurs années en raison de l’augmentation significative de l’immigration. Notre réalité est maintenant d’offrir nos services et de répondre aux besoins des différentes familles qui habitent notre quartier et fréquentent notre service de garde.

**OBJECTIF GÉNÉRAL**

* Cette politique d’intégration se veut un guide pour chacun des niveaux d’intervenants afin que dans leur quotidien ils puissent répondre aux besoins des enfants et de leur famille dans le respect de leurs particularités culturelles tout en appliquant le programme du MFA «Accueillir la petite enfance»;
* Favoriser l’intégration de tous les enfants y compris les enfants des nouveaux arrivants;
* Gérer la diversité dans le respect des valeurs du service de garde et des valeurs communes du Québec.

**OBJECTIFS SPÉCIFIQUES**

* Prévenir le racisme et la discrimination;
* Soutenir le personnel dans ses interventions par des moyens concrets;
* Sensibiliser le personnel aux différentes réalités des familles immigrantes;
* Favoriser la participation des parents, nouveaux arrivants, à différentes activités du CPE.

**Valeurs du CPE**

* L’intervention démocratique au premier plan;
* La santé et la sécurité des enfants sont incontournables;
* Le respect et l’ouverture sont des valeurs primordiales;
* Le français est la langue d’usage et d’affichage pour tout le CPE;
* Le CPE est un organisme laïc.

**LE DÉVELOPPEMENT DE L’ENFANT EN CONTEXTE PLURICULTUREL**

Nous favorisons le développement de l’attachement ainsi que la connaissance de soi et des autres. Notre objectif est d’amener les enfants à prendre conscience des éléments qui constituent leur identité et par le fait même les ressemblances et différences des différents milieux culturels.

Dans cette réalité, les enfants apprendront avec des gens qui seront très différents d’eux. Nous devons les protéger contre les préjugés et la discrimination. Pour ce faire, les éducateurs peuvent développer les sentiments positifs chez les enfants en augmentant l’estime de soi, la reconnaissance des similitudes et des différences.

* Des thématiques sur la découverte du monde, des pays, des différentes cultures et ethnies sont présentées aux enfants. Du matériel spécifique, des livres et des ateliers sont quelques moyens utilisés pour ouvrir les connaissances des enfants.
* La thématique sur «la famille» apporte une ouverture concrète sur les gens qui les entourent aux enfants qui fréquentent le CPE.
* La participation des parents à différents ateliers nous permet d’inclure des recettes, de la musique, des contes et histoires, des expressions et un vocabulaire venant de différents coins du monde.

**L’APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS, LANGUE SECONDE**

Bilinguisme simultané

* Lorsqu’un enfant de moins de 3 ans apprend deux langues en même temps, il peut mélanger les mots dans une même phrase avant de séparer les deux langues et de les associer soit à une personne, soit à un environnement précis (comme le CPE ou l’école).

Bilinguisme successif

* Lorsqu’un enfant apprend une langue seconde après l’âge de 3 ans, il a déjà assimilé les règles de base de sa langue maternelle, il sait comment tenir une conversation et possède une plus grande maturité cognitive.

Soutenir les enfants qui apprennent une langue seconde tout en respectant leur langue maternelle.

* Les enfants de moins de 5 ans qui apprennent une langue à la maison et une autre au service de garde doivent être exposés le plus possible à leur langue maternelle. Les parents doivent utiliser leur langue le plus possible afin d’établir les meilleures bases langagières possibles;
* Encourager l’enfant dans l’apprentissage du français sans toutefois dénigrer sa langue maternelle. L’enfant qui apprend une langue seconde après l’âge de 3 ans a déjà assimilé les règles de base de sa langue et ces connaissances lui faciliteront l’apprentissage d’une langue seconde.

La confiance en soi :

 L’enfant qui ne parle pas bien ou pas du tout le français en arrivant au service de garde, peut se sentir perdu et frustré. Il n’arrive pas à comprendre les règles de fonctionnement et peut développer de l’insécurité face à ses propres compétences. En accompagnant l’enfant dans ses activités quotidiennes, on crée un lien d’attachement qui favorise le bien-être de l’enfant. Ainsi, nous pourrons développer le désir d’apprendre.

Quelques moyens d’action possibles auprès des enfants :

* Chercher à comprendre quelques mots de la langue maternelle;
* Faire appel à un adulte qui parle la même langue que l’enfant;
* Les parents peuvent écrire quelques mots dans un cahier;
* L’utilisation du français accompagné de pictogrammes par l’enfant et son éducatrice;
* Utiliser le langage non verbal avec les mots utilisés.
* Si l’enfant comprend l’anglais comme langue seconde, utiliser cette langue comme moyen de transition pendant la période d’intégration soit de septembre à décembre. Diminuer graduellement l’utilisation de l’anglais pour ne garder que le français.

**LE RÔLE DE CHACUN DES ACTEURS DU CPE**

**Le conseil d’administration à la responsabilité :**

* d’adopter les politiques mises en application et de voir à ce que les ressources humaines, financières et matérielles rendent possible l’application de ces politiques.

**La direction doit s’assurer :**

* que la régie interne, les règles de fonctionnement, les politiques et les différents programmes, respectent les valeurs du Québec;
* que le personnel développe les compétences nécessaires à l’intégration des enfants de nouveaux arrivants;
* que la connaissance de l’autre et les liens interculturels soient favorisés.

**La conseillère pédagogique :**

* La conseillère pédagogique agit comme personne-ressource auprès du parent et de l’enfant. Elle apporte un soutien à l’éducatrice. Avec l’éducatrice et les parents elle évalue le type de difficultés vécues par l’enfant dans son groupe et les interventions appropriées.

**L’éducatrice**

* L’éducatrice applique le programme éducatif et connaît le plus les enfants de son groupe. Ses observations et ses interventions aident à la qualité de l’intégration des enfants issus de diverses communautés culturelles.

**Le parent**

* La participation des parents est essentielle à la bonne intégration de son enfant au service de garde. Le partage de ses observations et connaissances favorise l’ajustement nécessaire afin de facilité la période d’adaptation de son enfant dans son nouveau milieu.

**Bibliographie**

* Document «Élaborer une politique pour favoriser l’intégration des enfants» Journée de formation thématique RCPEÎM, 2013.
* GUIDE, pour l’élaboration d’une politique d’intégration des enfants de nouveaux arrivants et de gestion de la diversité dans les services de garde éducatifs. Gouvernement du Québec, 2013.
* Lavallée, C. et Marquis, M. Éducation interculturelle et petite enfance, Les Presses de l’Université Laval, 1999.
* Weitzman É. Apprendre à parler avec plaisir, The Hanen Program, 1992.

**Ressources**

* CSSS Cavendish
* CLSC Benny Farm